

## **SEANCE DU 19 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le 19 Juin, le conseil municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE , Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Edith LANDOIS , Nadine BAPTISTE.

Absents : Emmanuel ROY DELACHAISE (procuration faite à Edith LANDOIS)  
Anne BAZALGUES (procuration à Sandrine RIVIERE)

Secrétaire de Séance : Edith LANDOIS

Le Compte Rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : le bloc de sécurité du foyer est à changer.

### **1 - DELEGATION AU MAIRE POUR PASSATION DES MARCHES ET PAIEMENT DES FACTURES :**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres inférieurs à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont ouverts au budget.

### **2 - OPERATION GROUPEE POUR LIMITER L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES COLLECTIVITES :**

Monsieur le Maire évoque le risque de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la santé humaine et l'équilibre des écosystèmes et rappelle la réglementation nationale concernant l'utilisation de ces produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts des collectivités à l'horizon 2018.

Monsieur le Maire informe que dans ses missions de préservation de la ressource en

eau souterraine, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a décidé d'accompagner les collectivités exemplaires désireuses d'avancer vers une pratique « zéro phyto ».

Ainsi, le Parc a mobilisé des financements pour coordonner une démarche collective qui permettra la mise en œuvre de plans de désherbage sur 15 communes. Ce travail sera réalisé par un prestataire (FREDON Midi-Pyrénées), qui identifiera les points forts et les points à améliorer en matière de pratiques d'utilisation des produits, de laisser les zones à désherber de la commune, en fonction d'un niveau de risque de transfert des herbicides dans l'eau et enfin de rédiger le plan de désherbage de la commune. Trois ou quatre réunions sont prévues au total, certaines seront collectives avec les autres communes inscrites dans le programme, d'autres plus ciblées sur chacune des communes.

Le démarrage de l'action est prévu dès cet été et se déroulera sur 8 mois. La restitution du plan de désherbage de la commune est prévue avant la fin de l'année.

Un représentant de la commune est désigné, il sera en charge du suivi de l'action sur la commune et sera le contact avec le prestataire et le Parc sur ce dossier.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la commune doit apporter un financement à hauteur de 100 € pour intégrer la démarche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- sollicite le Parc naturel régional des Causses du Quercy pour le lancement de cette action
- décide de s'inscrire dans la démarche proposée et s'engage à inscrire à son budget 2014 la somme de 100 € TTC
- désigne Monsieur Daniel BOUDOT pour être le contact auprès du prestataire et du Parc
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **3 - BLOC DE SECURITE DU FOYER RURAL :**

Un devis a été demandé à l'entreprise EURO PROTECTIONS.

Ce devis s'élève à 452,57 € TTC pour 2 blocs secours et leurs poses.

Ce devis est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **4 - QUESTIONS DIVERSES :**

#### **A : INSTALLATION ELECTRIQUE DU BATIMENT DE LA MAIRIE :**

Suite à la demande du Conseil Municipal, d'autres devis ont été demandés.

Monsieur PEYRONNET a été contacté mais n'a jamais répondu.

Monsieur BARRIERE a demandé un contrôle de l'installation avant de fournir un devis.

Ce contrôle sera réalisé par la société SOCOTEC pour un montant de 108 € TTC.

Il aura lieu le 20 juin au matin en présence de Monsieur BARRIERE.

#### **B : DEFIBRILLATEUR :**

L'achat d'un défibrillateur est à envisager rapidement pour un montant de 1665 € TTC.

Son emplacement pose problème. Le mur devant la mairie semble trop exposé au soleil.

Les pompiers pourraient nous conseiller à ce sujet .

Sandrine RIVIERE propose de se renseigner sur les aides que l'on pourrait obtenir pour cet achat.

### **C - INFOS DIVERSES :**

- Une sacoche a été perdue à Couzou. La touriste concernée à laisser ses coordonnées à la mairie.

- L'AMF propose une dernière formation pour les nouveaux élus le 27 juin à Figeac.

- Monsieur Boudot a photocopié pour chaque conseiller l'arrêté du Préfet relatif à l'horaire d'ouverture et de fermeture au public des débits de boissons.

- Monsieur le Maire a également distribué une information CGT aux conseillers concernant les grèves ferroviaires.

- Dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques.

Un enfant scolarisé en maternelle coûte à la commune 1205,59 €. Deux enfants sont concernés à Couzou.

Un enfant scolarisé en élémentaire coûte à la commune 485,87 €. Trois enfants sont concernés.

- Monsieur le Maire explique avoir échangé avec Monsieur Sylvestre, maire de Gramat, au sujet d'éventuelles conventions à passer avec cette commune concernant certains matériels (nacelles...).

Il précise avoir demander des clarifications concernant le prix des repas de cantine. Monsieur Sylvestre réfléchit et souhaite réunir les maires des communes concernées à ce sujet.

- L'AMF informe que le transfert des pouvoirs de police du maire vers l'EPCI est automatique, sauf si la commune ne le souhaite pas. Monsieur Boudot demande des explications supplémentaires à ce sujet.

- Informations sur les bassins étanchéifiés à l'argile.

- Documentation sur le Chikungunya disponible à la mairie.

- EDF viendra le 27 juin pour s'occuper du branchement électrique de l'église.

- La Pannonie

Deux techniciens de la FDEL viendront mercredi 25 juin pour l'enfouissement des réseaux.

L'installation de poteaux LED autonomes est à réfléchir.

- L'association ROCARANDO souhaite utiliser le couderc et les sanitaires le 14 septembre lors d'une randonnée.

- L'association JEMSA souhaite pique-niquer avec 80 personnes sur le couderc le 3 juillet lors de son pelé VTT.

- Le Conseil regrette la vitesse excessive des voitures passant dans le village. Il réfléchit à la pose de ralentisseurs ou d'un radar pédagogique afin de limiter la vitesse. Monsieur Boudot signale qu'il s'est procuré un panneau « flèche bleue » suite à la destruction et une pancarte travaux sur pied

- Le PNR va restaurer deux puits au lieu-dit « Castagne » et celui de « Pounissou». L'entreprise Battut à été choisie pour effectuer ces travaux. Certains conseillers regrettent que ceux-ci ne soient pas réalisés par un artisan de la commune.

- Le conseil municipal souhaite réaliser un inventaire du petit patrimoine.

- Le repas des élus aura lieu le 14 juillet.

- Le journal municipal

Dans son 1er numéro, nous trouverons :

- les commissions créées et les différents délégués.
- les compte-rendus succincts des conseils.
- Informations sur les poubelles, tris, sacs poubelle
- l'événementiel : le 8 mai et le 14 juillet
- le comité des fêtes et les animations
- le patrimoine
- l'état civil

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 juillet 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 mn.